

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mmes ROUGET Edith, et MAZERON Régine, MM. BOUCHERON Daniel, JAMBON Maurice, BON Dominique, PIROELLE Claude, MOREAU Sébastien, VALLET Laurent et BONNETAT Daniel.

Absents excusés : Mme FOURNIER Véronique donne pouvoir à M. VALLET Laurent.

Absents : M. SAVOURÉ Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. PIROELLE Claude, désigné durant la séance

Quorum : atteint tout au long de la réunion du Conseil.

Le conseil municipal informé du décès de M. Bernard MAGNE, ancien conseiller municipal, respecte une minute de silence en sa mémoire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte rendu précédent est lu et approuvé par le conseil municipal.

Monsieur le maire présente les résultats financiers 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BP

Monsieur le maire quitte la séance pendant le vote.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal, dressé par Monsieur Daniel BOUCHERON, Maire ; après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Monsieur Maurice JAMBON ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte rendu Administratif lequel peut se résumer ainsi (en accord avec M. LAGRANGE, comptable public de St Florentin) :

	BUDGET PRINCIPAL	
	en €	
	Fonct	Invest
Dépenses	193 676,44	36 445,81
Recettes	199 970,70	53 436,57
Résultats de l'exercice	6 294,26	16 990,76
Résultats reportés	89 493,29	- 12 289,70
Résultats définitifs	95 787,55	4 701,06

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, **VOTE et ARRETE à l'unanimité des présents**, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 01/2022 : *Approbation du Compte Administratif du BP 2021*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BP

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Considérant** que toutes les opérations sont régulières ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget Principal.

Délibération 02/2022 : *Approbation du Compte de Gestion du BP 2021*

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal ;

- **Constatant** que le Compte Administratif du Budget Principal 2021 présente un *excédent* de fonctionnement de **95 787,55 €**, et un *excédent* d'investissement de **4 701,06 €** pour le Budget Principal
- **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les Résultats comme suit :

◆ Budget Principal :

Pour mémoire résultat antérieur reporté :	en fonctionnement	89 493,29 €	
et	en investissement :	- 12 289,70 €	
Résultat de l'exercice 2021 :	en fonctionnement :	6 294,26 €	et en
investissement :	16 990,76 €		
Excédent total au 31 décembre 2021 :			
	en fonctionnement :	95 787,55 €	et Excédent total au 31
décembre 2021 :			
	en investissement :	4 701,06 €	
Reste à Réaliser			
• en dépenses d'investissement au 31 décembre 2021		58 500,00 €	
• en recettes d'investissement au 31 décembre 2021		21 500,00 €	

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068 au budget 2021) : **32 298,94 €**

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement (ligne 002 en excédent au budget 2022) : **63 488,61 €** et

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement (ligne 001 en excédent au budget 2022) : **4 701,06 €**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE des subventions versées aux associations

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022 au compte 6574.

Détail des subventions versées aux associations	1 275 €
OCCE RPI	350 €
Germi'Kids – Parents d'élèves	300 €
AFM Téléthon	30 €
La Croix Rouge	30 €
Restos du cœur	30 €
Association Paralysés de France	30 €
CFA Venoy (1 élève)	30 €
France Alzheimer 89	30 €
Sidaction	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Société de chasse de Percey	30 €
UNA	100 €
Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €
Association sauvegarde Eglise de Percey	100 €
Fondation du Patrimoine	55 €

Délibération 04/2022 : Vote des subventions aux associations

TERRAIN MULTISPORTS – PLAN DE FINANCEMENT ANS

Monsieur le maire indique qu'afin de finaliser la demande de subvention de l'ANS, et compléter la délibération n°32/2021 du 29 octobre 2021, il est demandé au conseil de délibérer sur le plan de financement, tel que présenté ci-dessous :

Coût estimatif des travaux HT 75 218 €

Subventions prévisibles :

- DETR (30%) 22 565 €
- ANS (50 %) 37 609 €

Reste à financer par la commune : 15 044 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement présenté

Délibération 05/2022 : Terrain multisports – plan de financement ANS

INFORMATIONS DIVERSES

Préparation du budget 2022 : présentation aux conseillers. M. le maire fait un tour de table pour avis. Les conseillers confirment le projet terrain multisports, des projets aménagements de voiries La Sogne et Milleries. Voir la possibilité d'un busage côté impair à l'entrée de la Sogne.

Travaux : Monsieur le maire fait le point sur l'avancée des travaux des contreforts de l'église. L'entreprise Moresk a démarré les travaux et la taille des pierres est en cours.

Eclairage Public : réception des travaux ce jour. Présentation du pilotage informatisé aux conseillers.

Remplacement des peupliers sur Biot : un devis de l'entreprise MILLION de 216,30€ pour 15 peupliers est présenté aux conseillers. Le conseil accepte la plantation.

Rapports d'activités 2020 de la CCSA : consultable sur le site

<https://cc-sereinarmanance.fr/informer/> rapports annuels

Pour rappel, ce rapport a été envoyé par mail à tous les conseillers le 21 décembre dernier.

Matériel communal : il avait été évoqué l'achat d'un ramasse feuilles mais le coût des différents systèmes est prohibitif pour la commune.

Bois : un chêne de la commune a été coupé par erreur. Nous en profitons pour vendre ce chêne ainsi qu'un autre chêne riverain pour la somme de chèque de 1500 € de la valeur de l'arbre, par l'entreprise Tarteret.

Projet photovoltaïque : présentation d'une nouvelle offre. Un débat s'en est suivi.

Numérotage des rues : Le SDIS et La Poste demandent aux communes de mettre en place un adressage correct. Le but est de permettre aux secours de trouver facilement les lieux en cas de besoin et d'améliorer la distribution du courrier. Dans cette optique, une partie de la rue de la Sogne devra faire l'objet d'une étude. Une commission communale sera mise en place prochainement.

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique prévoit que « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. » Cette obligation s'impose à toutes les collectivités avant le 18 février 2022, mais n'est pas soumise au vote.

Monsieur le maire indique que la commune a déjà mis en place une aide financière, lors de son vote en septembre 2012, en application du *décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents*, et alloue un montant de :

19,95 € / mois pour l'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

17,65 € / mois pour l'adjoint technique 2^{ème} classe

La commission des chemins se réunira le 12 février à 9h, afin de faire un bilan des chemins communaux.

QUESTIONS DIVERSES

/

La séance est levée à 23 h 30.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois, an que dessus ont signé les membres présents.